



Coller Photo

ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024 INSCRIPTION EN CLASSE DE SECONDE

NOM : _____

Prénom : _____

Madame, Monsieur,

Afin d'effectuer dans les meilleures conditions, l'inscription de votre enfant au Lycée Édouard Herriot pour la rentrée 2023, je vous fais parvenir ce dossier que vous voudrez bien compléter et rapporter aux dates indiquées ci-dessous.

30 JUIN 2023 de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 16H30

Toute inscription nécessite le dépôt du dossier complet aux dates indiquées.

DOCUMENTS	A FOURNIR	A RENDRE	A CONSERVER
Fiche SIECLE à compléter		X	
Fiche Pédagogique à compléter		X	
Fiche PAP		X	
Fiches Infirmerie		X	
Fiche Intendance			X
Fiche Inscription self		X	
Bulletins Année de 3ème	X		
Justificatif de domicile (photocopie de la taxe d'habitation, du contrat de bail ou de l'acte de propriété)	X		
Autorisation Droit à l'image à compléter		X	
Document concernant l'accueil des norvégiens			X
Coupon accueil élèves norvégiens		X	
Document Association sportive		X	
Fiche adhésion à la Maison des Lycéens		X	
Calendrier de rentrée			X
Notice Information Laïcité		X	
Information RGPD			X

DOCUMENTS SUPPLEMENTAIRES A APPORTER LE JOUR DES INSCRIPTIONS

Pour les élèves boursiers, un RIB au nom du bénéficiaire doit être fourni (mettre au dos du RIB le nom, prénom et niveau de l'élève). Si changement de domiciliation bancaire, merci de fournir un nouveau RIB.

Pour l'adhésion à la MDL, un chèque de 5 euros à l'ordre de la MDL (cotisation facultative)
Prévoir un chèque de 50,50 euros pour créditer le compte de l'élève (à l'ordre de l'agent comptable du Lycée du Parc)



6 Place Edgar Quinet
69455 LYON CEDEX 06
Tél. : 04 72 83 09 60
Fax. : 04 72 83 09 68

CALENDRIER DE RENTRÉE 2023-2024

ACCUEIL DES ÉLÈVES DE 2^{nde}, 1^{ère} et Terminale

Lundi 04 septembre 2023

09h00 à 12h00	Classes de Secondes
13h00 à 15h00	Classes de Premières
15h00 à 17h00	Classes de Terminales

L'emploi du temps s'applique à compter du Mardi 05 septembre 2023

ACCUEIL DES ÉTUDIANTS DE CPGE

Lundi 04 septembre 2023

13h30	1 ^{ère} année (hypokhâgne)
16h00	Réunion étudiants 1 ^{ère} année pour les options lourdes théâtre et cinéma
14h30	2 ^{ème} année ENS LYON
14h30	2 ^{ème} année ENS ULM

L'emploi du temps s'applique à compter du mardi 05 septembre 2023 à 08h00

Restaurant Scolaire : Ouverture aux demi-pensionnaires à compter du Lundi 04 septembre 2023.

Les parents de seconde seront accueillis par les équipes pédagogiques le Jeudi 14 septembre 2023 à 18h10.



6 Place Edgar Quinet
69455 LYON CEDEX 06
Tél. : 04 72 83 09 60
Fax. : 04 72 83 09 68

**INFORMATION IMPORTANTE SUR
LE REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNEES**

Les informations recueillies sont limitées aux seules données strictement nécessaires et font l'objet d'un traitement destiné à l'inscription de votre enfant au Lycée Édouard Herriot, mis en œuvre dans le cadre de la mission d'intérêt public de l'éducation nationale.

Vos informations personnelles sont conservées pendant une durée qui ne saurait excéder l'année scolaire.

L'accès à vos données personnelles est strictement limité aux équipes administratives et pédagogiques de l'établissement, aux services académiques du rectorat de l'académie de Lyon, aux institutions, ainsi qu'à la collectivité territoriale conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée par la loi 2018-493 du 20 juin 2018 et au Règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016 sur la protection des données, vous bénéficiez d'un ensemble de droits concernant vos données personnelles que vous pouvez exercer auprès du délégué à la protection des données de l'académie en écrivant à :

Rectorat de l'académie de Lyon
À l'attention du délégué à la protection des données (DPD)
92, rue de Marseille
69007 Lyon

FICHÉ SIECLE

**FICHE A VERIFIER, A COMPLETER ET A RECTIFIER EN ROUGE EN CAS D'ERREUR OU DE
CHANGEMENT :
CASES GRISEES A COMPLETER OBLIGATOIREMENT**

IDENTIFICATION

Nom :		Prénoms :	
Sexe (F/M) :		Nationalité :	
Né(e) le :		Commune de naissance / Arrondissement :	
Téléphone Elève :		Département /Pays :	

SCOLARITE en 2022-2023

RESPONSABLE FINANCIER	Monsieur <input type="checkbox"/>	Madame <input type="checkbox"/>
VOTRE ENFANT EST-IL BOURSIER ?	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
Si oui, merci de fournir un RIB		

AUTORITE PARENTALE :

Indiquer : père et mère, père seul ou mère seule (en cas de décès), tuteur, autre membre de la famille (à préciser), DDASS...

	PREMIER PARENT : <i>le père si les parents sont mariés ou concubins</i>	DEUXIEME PARENT : <i>A indiquer obligatoirement</i>
Nom et Prénoms :		
Situation familiale des responsables : Indiquer : marié, concubinage, célibataire, divorcé...		
Adresse :		
Situation professionnelle : Emploi , chômage, retraite, sans activité professionnelle.		
Profession : à renseigner et à coder (nomenclature jointe)		
N° Téléphone fixe :		
N° Téléphone Professionnel :		
N° Téléphone Portable :		
Mail :		

AUTRE RESPONSABLE :

NOM Prénom :

Lien avec l'élève :

tél :

Nombre total d'enfant(s) à charge : «Enfant_charge_légal1»

Nombre d'enfant(s) à charge scolarisé(s) dans le 2nd degré public (collège ou lycée, y compris l'élève) :

Signature des parents :

Signature de l'élève :

FICHE 0 : DEMANDE D'INSCRIPTION PEDAGOGIQUE**EN CLASSE DE SECONDE**

NOM : PRENOM :
 Date de naissance : Classe suivie en 2022- 2023 :
 Langues étudiées en 2022-2023 : LVA (préciser) : LATIN : OUI - NON
 LVB (préciser) : GREC: OUI - NON

Mettre une croix dans les cases correspondant à vos choix

 SECONDE GENERALE GENERIQUE

LANGUE VIVANTE A : ANGLAIS ALLEMAND
LANGUE VIVANTE B : ALLEMAND ANGLAIS ESPAGNOL ITALIEN NORVEGIEN

 SECTION CLASSE EUROPEENNE ANGLAIS OUI NON

Tout élève admis en section européenne peut éventuellement prétendre à un enseignement facultatif maximum.

Les élèves qui postulent sur la section doivent fournir le jour de l'inscription les 3 bulletins de 3^{ème}. Une commission interne étudiera l'ensemble des candidatures et rendra réponse aux familles dans les jours qui suivent l'inscription.

 ENSEIGNEMENT OPTIONNEL

Chaque élève de seconde peut choisir un enseignement optionnel voire deux si le latin ou le grec en font partie.

Ces enseignements peuvent éventuellement se dérouler le mercredi après-midi.

Votre inscription vaut engagement pour l'année scolaire. Aucune démission ne sera acceptée.

 Les enseignements optionnels sont accordés en fonction des places disponibles. En raison des contraintes d'emploi du temps, toutes les combinaisons d'enseignements optionnels ne sont pas forcément possibles.

GREC CHINOIS 3
 LATIN PORTUGAIS 3

A le

Signatures :

Père :

Mère :

Elève :

Demande des familles d'aménagements de la scolarité

(Prise en charge d'une dyslexie, dyscalculie, dyspraxie et TDAH)

À renseigner si vous souhaitez demander des aménagements de la scolarité au lycée.

Affaire suivie par

Amel FRIDJA

Téléphone

04.72.83.09.60

Télécopie

04.72.83.09.68

Courriel

Ce.0690027e@ac-lyon.fr

6 place Edgar QUINET

69455 LYON Cedex 06

www2.ac-lyon.fr/lyc69/herriot

NOM :PRENOM :

Date de Naissance :

Ecole/ Etablissement fréquenté :

Classe : Série ou spécialité :

- Votre enfant avait déjà un PAP* au collège : veuillez fournir la photocopie du PAP du collège ainsi que les derniers bilans disponibles (moins de deux ans) pour le renouvellement et l'actualisation de ce PAP.
- Votre enfant avait déjà un PPS** au collège : veuillez fournir la photocopie du PPS et la notification MDPH. Une mise à jour d'U PPS sera faite lors d'une réunion de suivi de scolarité (ESS).
- Votre enfant n'avait pas de PAP ni de PPS au collège mais vous souhaitez faire une demande d'aménagements de la scolarité au lycée : veuillez fournir des bilans de moins de deux ans (bilan orthophonique, neuropsychologique, médical ...) pour appuyer cette demande.

*PAP : Plan d'accompagnement personnalisé, visé par le médecin scolaire et la direction.

**PPS : Projet personnalisé de scolarisation, liée à un dossier de la Maison du Handicap (MDPH)

Merci de mettre sous pli, l'ensemble des documents médicaux, en notant lisiblement le nom de votre enfant sur l'enveloppe.

Merci de déposer ces documents lors de l'inscription au Lycée pour les élèves de seconde.

Nota Bene : la demande d'aménagement d'examen (épreuves anticipées du baccalauréat et baccalauréat) interviendra plus tard dans l'année, la démarche se fera en ligne sur Incluscol et vous sera expliquée ultérieurement.

FICHE D'URGENCE A L'ATTENTION DES PARENTS *

Nom de l'établissement : Année Scolaire :

Nom : Prénom :

Classe : Date de naissance :

Nom et adresse des parents ou du représentant légal :

~~N° et adresse du centre de sécurité sociale :~~

N° et adresse de l'assurance scolaire :

En cas d'accident, l'établissement s'efforce de prévenir la famille par les moyens les plus rapides. Veuillez faciliter notre tâche en nous donnant au moins un numéro de téléphone :

1. N° de téléphone du domicile :
2. N° de portable du père : de la mère :
3. N° du travail du père : Poste :
4. N° du travail de la mère : Poste :
5. Nom et n° de téléphone d'une personne susceptible de vous prévenir rapidement :

En cas d'urgence, un élève accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté. La famille est immédiatement avertie par nos soins. Un élève mineur ne peut sortir de l'hôpital qu'accompagné de sa famille.

LES FRAIS ENGAGÉS SONT A LA CHARGE DES FAMILLES ET NON DE L'ETABLISSEMENT

Date du dernier rappel de vaccin antitétanique :
 (Pour être efficace, cette vaccination nécessite un rappel tous les 5 ans)

Observations particulières que vous jugerez utile de porter à la connaissance de l'établissement (allergies, traitements en cours, précautions particulières à prendre, ...)

Nom, adresse et n° de téléphone du médecin traitant :

* DOCUMENT NON CONFIDENTIEL à remplir par les familles à chaque début d'année scolaire.

Si vous souhaitez transmettre des informations confidentielles, vous pouvez le faire sous enveloppe fermée à l'intention du médecin ou de l'infirmière de l'établissement.

Cette fiche annule et remplace toute fiche utilisée antérieurement

FICHE CONFIDENTIELLE DE RENSEIGNEMENTS MEDICAUX

(à remettre, si vous le souhaitez, au directeur ou chef d'établissement sous enveloppe cachetée à l'attention du médecin ou de l'infirmière scolaires)

Cette fiche est à compléter dans le cas où votre enfant est atteint de maladie chronique, de troubles de la santé évoluant sur une longue période et pour lesquels des aménagements de la scolarité et, en particulier, des soins ou prises de médicaments **pendant le temps scolaire** sont nécessaires.

A cet effet, un Projet d'Accueil Individualisé est mis au point, à votre demande et avec votre participation, sous l'autorité du directeur d'école ou du chef d'établissement, en concertation avec le médecin scolaire ou de PMI et l'infirmière scolaire.

Enfant (Nom, Prénom) :

Classe :

Ecole ou établissement scolaire :

Coordonnées des parents ou représentants légaux :

Nom, Prénom :

N° tél : domicile : portable : travail :

Nom, Prénom :

N° tél : domicile : portable : travail :

♦ Maladie dont est atteint votre enfant :

♦ Joindre, **sous pli cacheté confidentiel pour le médecin scolaire, de PMI**, les documents établis par votre médecin traitant :

- une ordonnance récente précisant les besoins thérapeutiques,
- un protocole d'urgence précisant les signes d'appel, les symptômes visibles, les mesures à prendre et les informations à donner aux médecins des services d'urgence dans le cas où la maladie évolue par crises ou par accès.

C'est à partir de ces éléments que le projet d'accueil individualisé sera rédigé par le médecin de l'établissement scolaire.

Pour mettre au point le projet d'accueil individualisé **vous devez prendre contact** avec le directeur d'école ou le chef d'établissement **ainsi** qu'auprès du médecin ou de l'infirmière scolaire ou du médecin de PMI selon le cas **et convenir d'un rendez-vous**.

Sans réponse de votre part l'état de santé de votre enfant sera considéré comme ne relevant pas d'un projet d'accueil individualisé.

Vu et pris connaissance le :

Le(s) représentant(s) légal(aux) (nom, prénom et signature)

NOTE D'INFORMATION - INSCRIPTION ou REINSCRIPTION DANS L'ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE

Année scolaire 2023-2024

Vu le règlement intérieur de l'établissement,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L 145-1-1 (principe de laïcité), L511-1, R 511-1 à R511-11 (droits et obligations des élèves)

L'école est laïque. Elle est un lieu de neutralité où se forment les futurs citoyens dans le respect des principes républicains. Elle promeut l'égalité des droits et des devoirs entre les individus, refuse toutes les discriminations telles que définies par l'article 225-1 du code pénal. Elle est notamment engagée dans la lutte contre le racisme et l'antisémitisme et œuvre résolument à l'égalité entre les hommes et les femmes. Elle n'admet aucune forme de violence latente ou manifeste, morale, psychologique ou physique. Chacun est libre de ses convictions idéologiques ou religieuses ce qui impose un devoir de tolérance, de réserve et de respect et qui exclut tout prosélytisme qui pourrait porter atteinte à la liberté de conscience d'autrui.

Conformément aux dispositions de l'article L.141-5-1 du code de l'éducation, « le port de signes ou de tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit ».

Ainsi, les vêtements et signes qui, par leur nature ou par le comportement de l'élève manifestent une appartenance religieuse, sont interdits.

Cette interdiction s'impose dans l'enceinte scolaire et au cours des voyages et sorties scolaires, dès lors que les élèves ou étudiants sont sous la responsabilité de l'établissement ou des enseignants.

Toute inscription dans un établissement scolaire implique de respecter ces principes.

NOM et Prénom du responsable légal :

Ecrire « vu et pris connaissance » :

Signature :

NOM et Prénom de l'élève :

Ecrire « vu et pris connaissance » :

Signature :



LYCEE EDOUARD HERRIOT
LYON 6^e

FICHE INTENDANCE

Fiche à conserver

Le service restauration est un self-service qui fonctionnera du 04 septembre 2023 au 5 juillet 2024. Il est ouvert aux élèves 5 jours par semaine du lundi au vendredi de 11h20 à 13h30.

Les élèves pourront déjeuner pour un tarif unique de 4.60€ avec une condition de **réserve**
obligatoire.

L'élève disposera d'une carte nominative et d'un compte lié qu'il faudra créditer au préalable pour assurer la **réserve** du repas au plus tard la veille avant minuit.

Pour les nouveaux élèves, un versement de 51€ d'avance sera exigé pour valider l'inscription et la prise de repas dès le 4 septembre, elle permettra de délivrer une carte d'accès et un crédit de dix repas. (chèque à joindre à la fiche restauration).

Les élèves déjà en possession d'une carte et d'un compte d'accès sur TURBO SELF pourront abonder à leur convenance leur compte Turbo self. Les repas achetés doivent être consommés dans l'année. La réserve des repas a pour but d'éviter le gaspillage de repas préparés et non consommés. Elle est applicable à toute personne désireuse de déjeuner à la demi-pension.

Sur le site du lycée, l'application TURBO SELF est mise en place pour gérer les comptes restauration, réserver les repas, payer en ligne, consulter les passages, les menus ...

Une borne kiosk est également implantée aux abords du service intendance du lycée. Attention bien veiller à créer un code sur le KIOSK à l'aide de sa carte, ce code est différent du code d'accès internet.

Tarif unique pour un repas : 4.60€ révisable au 1^{er} janvier de chaque année

Carte d'accès : 5€

Sur le site du Lycée rubrique TURBO SELF :

1. Création du compte Turbo au nom de l'élève
2. Abondement du compte sur internet par carte bancaire, à la borne par chèque bancaire, carte ou espèces
3. Réserve depuis son ordinateur, smartphone ou à la borne
4. Visualisation de l'historique
5. Consultation du menu

Tout repas réservé sera débité de l'intégralité de son coût qu'il soit ou non consommé.

Le service intendance reste à votre disposition pour toute question.



6 Place Edgar Quinet
69455 LYON CEDEX 06
Tél. : 04 72 83 09 60
Fax. : 04 72 83 09 68

**ATTESTATION AUTORISANT L'EXPLOITATION DE MON IMAGE
A DES FINS INFORMATIVES**

Je soussigné(e)

Responsable légal de

Né(e) le.....à

Domicilié(e).....
.....
.....
.....

Scolarisé(e) dans l'établissement : **Lycée Edouard Herriot, 6 place Edgar Quinet, 69455 Lyon,**

Déclare avoir pris connaissance de l'article 9 du Code Civil * qui protège les éléments de ma vie privée, et notamment mon droit à l'image, et en conséquence :

- Autorise (1 et 2)
 N'autorise pas (1 et 2)

à le (la) photographier ou le (la) filmer dans le cadre des activités liées à la scolarité et à utiliser son image dans différents supports écrits ou audio-visuels à des fins informatives.

Fait àle.....

Pour servir et valoir ce que de droit

Signature

(1) Cocher la mention utile

(2) Autorisation valable pour la durée de la scolarité au lycée, sauf avis contraire écrit

Rappel de l'article 9 du Code Civil :

« Chacun a droit au respect de sa vie privée. Les juges peuvent, sans préjudice de la réparation du dommage subi, prescrire toutes mesures, telles que séquestre, saisie et autres, propres à empêcher ou faire cesser une atteinte à la vie privée ; ces mesures peuvent, s'il y a urgence, être ordonnées en référé ».



Familles d'accueil pour de jeunes norvégiens scolarisés au lycée Edouard Herriot - année scolaire 2023-2024

Madame, Monsieur,

Depuis 1989, le lycée Herriot accueille chaque année huit étudiants norvégiens en classe de seconde. Ils font tous partie d'un programme issu d'un accord entre les gouvernements français et norvégien concernant les échanges culturels et éducatifs. Les élèves norvégiens, scolarisés au lycée Edouard Herriot, restent à Lyon pendant trois ans afin d'apprendre le français et pour passer le Bac. Ils sont encadrés par un professeur norvégien, qui est la responsable de la section norvégienne.

Les accords passés avec la Norvège prévoient que des familles françaises les accueillent pendant les week-ends, certains jours fériés et une partie des petites vacances. Ils rentrent tous en Norvège pour les vacances d'été et de Noël.

L'accueil chez les familles pendant le week-end dure normalement du vendredi après les cours au dimanche après-midi. Les familles sont défrayées pour couvrir partiellement les dépenses liées à cet accueil.

Notre expérience montre que les liens entre les élèves norvégiens et leurs familles d'accueil françaises sont souvent durables et enrichissants aussi bien pour les familles que pour les élèves.

Si vous êtes intéressé pour participer à cette expérience et afin de faciliter l'intégration des jeunes norvégiens, votre enfant sera affecté dans la même classe.

Je vous remercie par avance de l'intérêt que vous porterez à cette demande.

Le Proviseur

José VAZQUEZ

COUPON À RAPPORTER LORS DE L'INSCRIPTION EN JUILLET 2023

Mme, M. : _____

Père, mère de l'élève : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____ Courriel : _____

Serait prêt (e) à recevoir un élève venant de Norvège : garçon fille

tous les week-ends

Une réunion d'information sera organisée à la rentrée 2023 au lycée Edouard Herriot pour les familles qui souhaitent accueillir un élève norvégien.

Date : _____

Signature :

Contact : ce.0690027e@ac-lyon.fr



LA MAISON DES LYCEENS DU LYCEE EDOUARD HERRIOT

- *permet aux élèves de s'investir dans la vie du lycée.*
- *d'aménager le foyer et la cour pour les élèves*
- *permet la création de clubs.*
- *finance le journal du lycée « **Oeil du Dragon** ».*
- *organise et finance la **Quinzaine des Arts**, qui, chaque année permet aux élèves d'exprimer leurs talents et d'assister à des pièces de théâtre, des concerts ou des comédies musicales.*

***Pour continuer à faire vivre cette association
Pour contribuer à la vie de votre lycée
Vous pouvez cotiser pour l'année 2023-2024***

Le bureau de la MDL

.....
Je souhaite cotiser pour l'année 2023-2024

Cotisation : 5 euros en chèque à l'ordre de LA MAISON DES LYCEENS

NOM :

PRENOM :

CLASSE :



Association sportive du lycée Édouard Herriot 2023-2024

L'association sportive offre la possibilité à tous les élèves du lycée de **pratiquer une ou plusieurs activités physiques en plus des cours obligatoires**. Que ce soit pour se perfectionner ou plus simplement pour se détendre, se retrouver entre camarades et s'amuser !

Quelques exemples d'activités proposées :

(La liste n'est pas exhaustive et sera ajustée en début d'année)

Badminton / Volley / Tennis de table	Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi (12h -14h) au gymnase du lycée
Football	Lundi, Vendredi (12h à 13h30) sur le stade E. Quinet à côté du lycée
Danse	Mardi ou jeudi de 12h à 14h au gymnase du lycée
+ Une ou deux sorties (ski alpin ?) réservées aux adhérents de l'AS seront aussi planifiées si les possibilités d'organisation le permettent.	

Fiche d'inscription A.S. – Année 2023-2024

Activité(s) choisie(s)			
<input type="radio"/> Football	<input type="radio"/> Volley-ball	<input type="radio"/> Tennis de table	<input type="radio"/> Badminton
<input type="radio"/> Danse			

Je soussigné(e)
père, mère, tuteur, représentant légal (1)

Autorise (2).....
date de naissance classe
à participer aux activités de l'association sportive du lycée Édouard Herriot.

Autorise le professeur responsable ou l'accompagnateur, à faire pratiquer en cas d'urgence, une intervention médicale ou chirurgicale (3).

(1) *Rayer la mention inutile.* (2) *Indiquer le NOM et le Prénom du licencié.*
(3) *Rayer en cas de refus d'autorisation.*

Fait à..... le..... SIGNATURE :

DEUX POSSIBILITES DE REGLEMENTS :

- **Inscription « classique »** : joindre un chèque de 20€ à l'ordre: « AS lycée É. Herriot »
- **Inscription + tee-shirt** : joindre un chèque de 30€ à l'ordre: « AS lycée É. Herriot ». En plus de l'inscription le tee-shirt de l'A.S. vous sera remis à la rentrée.

Merci d'indiquer la taille : TAILLE S TAILLE M TAILLE L



FLASH le QR code pour découvrir le tee-shirt de l'A.S. !



Association sportive du lycée Édouard Herriot 2023-2024

L'association sportive offre la possibilité à tous les élèves du lycée de **pratiquer une ou plusieurs activités physiques en plus des cours obligatoires**. Que ce soit pour se perfectionner ou plus simplement pour se détendre, se retrouver entre camarades et s'amuser !

Quelques exemples d'activités proposées :

(La liste n'est pas exhaustive et sera ajustée en début d'année)

Badminton / Volley / Tennis de table	Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi (12h -14h) au gymnase du lycée
Football	Lundi, Vendredi (12h à 13h30) sur le stade E. Quinet à côté du lycée
Danse	Mardi ou jeudi de 12h à 14h au gymnase du lycée
+ Une ou deux sorties (ski alpin ?) réservées aux adhérents de l'AS seront aussi planifiées si les possibilités d'organisation le permettent.	

Fiche d'inscription A.S. – Année 2023-2024

Activité(s) choisie(s)			
<input type="radio"/> Football	<input type="radio"/> Volley-ball	<input type="radio"/> Tennis de table	<input type="radio"/> Badminton
<input type="radio"/> Danse			

Je soussigné(e)
père, mère, tuteur, représentant légal (1)

Autorise (2).....
date de naissance classe
à participer aux activités de l'association sportive du lycée Édouard Herriot.

Autorise le professeur responsable ou l'accompagnateur, à faire pratiquer en cas d'urgence, une intervention médicale ou chirurgicale (3).

(1) *Rayer la mention inutile.* (2) *Indiquer le NOM et le Prénom du licencié.*
(3) *Rayer en cas de refus d'autorisation.*

Fait à..... le..... SIGNATURE :

DEUX POSSIBILITES DE REGLEMENTS :

- **Inscription « classique »** : joindre un chèque de 20€ à l'ordre: « AS lycée É. Herriot »
- **Inscription + tee-shirt** : joindre un chèque de 30€ à l'ordre: « AS lycée É. Herriot ». En plus de l'inscription le tee-shirt de l'A.S. vous sera remis à la rentrée.

Merci d'indiquer la taille : TAILLE S TAILLE M TAILLE L



FLASH le QR code pour découvrir le tee-shirt de l'A.S. !

LECTURES D'ETE – LYCEE ÉDOUARD HERRIOT
ANNEE SCOLAIRE 2023-2024

FRANÇAIS TRONC COMMUN

DE LA 3^{EME} A LA 2^{DE}

Lectures obligatoires

LENORMAND Frédéric, *La Baronne meurt à cinq heures*, collection
« Voltaire mène l'enquête » (2011)
VIEL Tanguy, *Article 353 du code pénal* (2017)
SOLES Benoît, *La machine de Turing* (2021)

DE LA 2^{DE} A LA 1^{ERE} GENERALE

Lectures obligatoires

COLETTE, *Le Blé en herbe* (1923)
PERRIGNON Judith, *Victor Hugo vient de mourir* (2015)
AMAL Djaili Amadou, *Les impatientes* (2020)

DE LA 2^{DE} A LA 1^{ERE} STMG

Lectures obligatoires

OTSUKA Julie, *Certaines n'avaient jamais vu la mer* (2012, éd.
10/18)
TAYLOR Kressmann, *Inconnu à cette adresse* (1938)

Ces œuvres seront toutes deux étudiées en classe ; les lire, c'est donc prendre de l'avance sur un travail à faire de toute façon.

En vue de l'exploitation en cours de ces œuvres à lire et à voir, nous vous conseillons vivement de garder **une trace écrite de votre lecture** ou visionnage de film. Vous pouvez donc dès cet été commencer à **écrire cette trace dans le carnet de lecture** qui vous suivra de la seconde à la terminale, en indiquant par exemple le titre de l'œuvre, sa date de parution, le nom de l'auteur, quelques citations qui vous ont marqué(e), ainsi qu'un court bilan de ce que vous avez lu (par exemple résumé personnel, avis personnel sur l'œuvre, personnage marquant etc.). Ce carnet de lecture peut être un joli cahier ou carnet, au format qui vous agréé, pratique, maniable et transportable, de préférence avec une couverture cartonnée, qui vous accompagnera dans vos années de lycéens.

Lyon, le 19 juin 2023

**L'équipe enseignante en science du numérique et technologique (S.N.T.)
utilisera cette année un cahier d'activité :**

**Cahier des Sciences numériques et Technologie (SNT) 2de - Cahier élève
Éditeur : DELAGRAVE
ISBN-13 : 978-2206104645**

**Ce cahier devra être acheté par la famille et sera utilisé dès le premier
cours. Il coûte 7,95€ et peut être financé par le "pass' région"**

Lyon, le 19 juin 2023

**L'équipe enseignante en science du numérique et technologique (S.N.T.)
utilisera cette année un cahier d'activité :**

**Cahier des Sciences numériques et Technologie (SNT) 2de - Cahier élève
Éditeur : DELAGRAVE
ISBN-13 : 978-2206104645**

**Ce cahier devra être acheté par la famille et sera utilisé dès le premier
cours. Il coûte 7,95€ et peut être financé par le "pass' région"**
